

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le bénéficiaire »,

les mots :

« l'allocataire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement rédactionnel. Le fait de désigner les personnes comme des bénéficiaires des prestations sociales laisse à penser qu'elles bénéficient d'un avantage social indû, alors qu'elles perçoivent une prestation socialisée qui leur appartient, ayant contribué aux cotisations. Il est important de ne pas ignorer l'histoire de la sécurité sociale et sa structuration pour lui permettre de survivre, alors qu'elle est tant mise en danger par la majorité.